

ARMOR SIDE
BREST

Tél. : 02 98 01 37 87

REMORQUE SHERPA II

N'oubliez pas le freinage !



[Cliquez l'image pour l'agrandir](#)

Le code de la route :

Décret 95.398 du 12/05/95 article 11

Le poids total en charge des remorques des véhicules visés au présent titre (motocyclette) ne peut dépasser 50 pour 100 du poids à vide du véhicule tracteur.

Les remorques peuvent ne pas être équipées de freins lorsque leur poids total en charge n'excède pas 80 kg.

L'évolution de la sherpa !

la sherpa II reprend la structure générale de la sherpa en y intégrant 2 freins à disque commandés par une masse d'inertie et un maître cylindre situés dans le logement de roue droit de la caisse. La présence de ce freinage permet d'augmenter le ptac à 150 kg tout en restant dans les normes du code de la route. Profitant de ce nouveau PTAC le volume utile est augmenté de 25%

Spécifications techniques :

Construction résine et fibre de verre, gel coat noir. Essieu homologué 350 kg, galvanisé à chaud. Timon en tube carré plié et peint en noir. Tête d'attelage pour boule diamètre 50 mm, prise électrique norme européenne
Suspensions par éléments caoutchouc indépendants
Longueur carrosserie.....1300 mm
Longueur hors tout.....1800 mm
Profondeur moyenne de la caisse.....495 mm
Voie800 mm
Largeur hors tout.....900 mm
Pneumatiques 8 pouces
Volume utile510 L
Poids à vide58 kg
Poids Total Autorisé en Charge150 kg